

dépouillement du scrutin lui donna 42 voix sur soixante-six votants.

N

L'installation de l'élu s'accomplit sur le champ.

Les opposants ne se tinrent pas pour condamnés, ils en appelèrent au Pape, assurant que s'ils paraissaient aux sessions, c'était par respect et obéissance à l'évêque qui l'ordonnait, mais à leurs yeux tout ce qui se faisait était illégitime et devait être considéré comme non avenu. Leur protestation fut écoutée et immédiatement on soumit l'affaire à la cour de Rome.

Le souverain Pontife donna raison au Père du Bourg et à ceux qui avaient partagé son avis et défendu avec lui les anciens usages. Par un bref du 22 mars 1630, Urbain VIII frappa de nullité les élections précédentes et nomma un vicaire apostolique, auquel il délégua tout pouvoir de gouverner l'ordre jusqu'à la prochaine assemblée générale. (1)

Ces discussions ne laissèrent pas d'avoir leur retentissement' au dehors et avant que Rome eût décidé, deux partis comme à Barcelone se formèrent au sein des monastères. Le calme et la paix renaissaient à peine après ces troubles, quand un nouveau germe de désunion commença à fermenter sourdement dans la province et devint plus tard la cause de regrettables conflits. Les quatre couvents d'Auvergne, Beauregard, Clermont, Brioude et Chaumont demandèrent à être constitués en province indépendante et leurs députés portèrent ce vœu au chapitre de Marseille, en 1635.

On ne se rendit pas à leurs désirs, rien ne prouvant la nécessité de ce qu'ils sollicitaient. Les religieux de cette

---

(1) Acta capituli generalis XXXVI. Barcinone tertio celebrati anno 1629. — Livre ancien des chapitres généraux et particuliers. Arch. départ., H. 356.